

Sentence du 14 décembre 1581, donnée à Montbrison au profit de Jean Papon, pour la succession de son fils Estienne Papon.

6 mai 1582. Arrêt de la cour du parlement à Paris du 6 mai 1582, au profit de Jean Papon, de jouir des biens de feu Estienne Papon, par droit de reversion.

1582. Arrêt donné ès-grands jours de Clermont, touchant l'hérédité de feu messire Estienne Papon, lieutenant criminel, au profit de noble Jean Papon, du 14 octobre 1582.

Estienne Papon avait fait un testament dans lequel, probablement, il avait voulu frustrer son père.

Melchior Papon épousa, en 1588, Jeanne du Verney, veuve de M^e Claude Trunel, élu de Forez.

Il eut d'elle deux enfants : François Papon et Renée, qui fut mariée à Jacques de Rochefort, écuyer, seigneur de la Valette.

Melchior Papon mourut vers la fin de l'année 1600. Nous avons trouvé dans les archives de Goutelas, un inventaire des meubles et effets de défunt Melchior Papon, en date du 4 janvier 1601.

Une procédure nous a révélé un acte de violence de la plus haute gravité dont se rendit coupable un des fils du grand juge. Nous ne pouvons passer sous silence cette scène de mœurs du XVI^e siècle.

Jehan Papon avait remis son testament au sieur Jehan Vidal, notaire, pour le déposer entre les mains de la supérieure du couvent de Sainte-Claire.

Or, il résulte d'une procédure que Melchior Papon, après le décès de son père, s'achemina avec deux de ses hommes chez le sieur Bourgin, greffier au baillage, et provisoirement détenteur du testament pour en faire des expéditions, après qu'il l'aurait enregistré. Il requit Bourgin de lui communiquer ledit testament, *« et, aussitôt, Melchior s'en était emparé, le rompit et le brisa en pièces, et le ravit et emporta avec force et violence, dont le sieur Bourgin fit aussitôt sa plainte. »*

Plusieurs dépositions confirment ce récit : voici celle du notaire Vidal :

« Il feust adverty que noble Melchior Papon, l'un des héritiers